

Agriculture : une dynamique à encourager



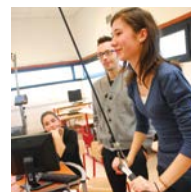
PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil Général
au cœur de l'acte
éducatif
page 9



SOCIAL

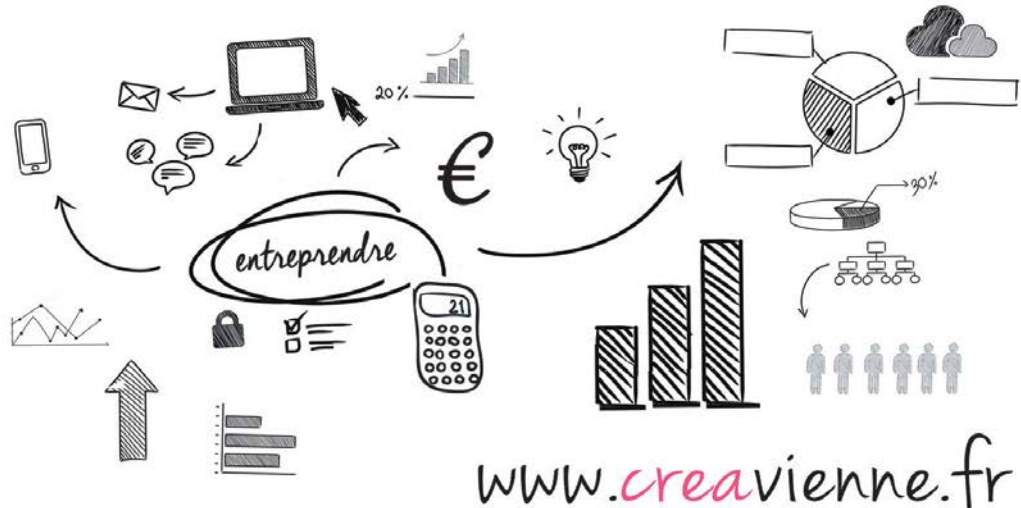
S'ouvrir à l'autre !
page 11



ENSEIGNEMENT

Quand le sport tend la
perche
à la science
page 16

CREAVIENNE 2015



La Vienne entreprend !

La nouvelle édition du concours Créa'Vienne, organisée du 2 février au 31 mars par le Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI) et le Regroupement d'Acteurs pour le Développement Economique Châtelleraudais (RADEC), offre une opportunité aux lauréats de bénéficier d'une aide financière pour développer des projets porteurs d'avenir.

Ma petite entreprise deviendra grande... Accessible aux entreprises installées ou souhaitant s'implanter dans le département, le concours Créa'Vienne promeut l'esprit entrepreneurial et encourage l'innovation et le développement des emplois, notamment par un accompagnement de professionnels de la création d'entreprise. Avec cette tribune dédiée à la vitalité économique, la volonté du CEI et du RADEC est de susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux et novateurs pour notre territoire. Et cette alchimie fonctionne et attire chaque année de plus en plus de participants !

En 2014, pas moins de 107 dossiers ont été déposés pour récompenser 6 lauréats :

- COUREO (Prix Projet 10 000 €),
- RHINOV (Prix Création 10 000 €),
- LE PÈRE BAFIEN (Prix Reprise 10 000 €),
- QUANTA GREEN (Coup de Cœur Innovation 8 000 €),
- TAP TOOLS (Coup de Cœur Industrie 8 000 €)
- CEFORAGE (Prix International).

Ainsi, depuis la première édition en 2008, Créa'Vienne a récompensé 44 projets et entreprises.

Coup de pouce à la création et à l'innovation

Donner une visibilité régionale et nationale à la Vienne ! Désireux d'attirer des projets ambitieux et de "rapatrier" des concepts originaux dans le département, Créa'Vienne reste un des premiers concours d'entreprises français, en proposant 60 000 € de dotation. Il s'adresse à tous les profils de candidats, dès l'instant qu'ils sont porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise (demandeurs d'emploi, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeants d'entreprise...) et reste ouvert à toutes les formes juridiques d'entreprise commerciale.

Les candidats pourront postuler au sein des catégories "Projet" (porteurs de projet), "Création" (création de l'entreprise prévue à moins de 6 mois) et "Reprise" (reprise de l'entreprise prévue à moins de 6 mois). D'autres prix seront décernés avec les coups de cœur "Innovation" et "Industrie" et le Prix International. Le seul critère obligatoire est que chaque projet ait son siège social dans la Vienne. A vous de jouer !

Inscription gratuite
creavienne.fr